



Gestion MD
limitée

Barème des frais et commissions

COMPTE MD PLUS^{MC}

Pour les comptes MD Plus, les frais sont perçus trimestriellement et calculés en fonction d'un pourcentage de la valeur de vos actifs.

Le Barème des frais et commissions fait état de tous les frais qui pourraient être débités de votre compte.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

	Achat	Vente	Transfert
Fonds MD*	0 \$	0 \$	0 \$
Autres fonds**	0 \$	0 \$	0 \$

* La vente de parts d'un fonds MD dans les 30 jours suivant la date de leur achat peut entraîner des frais de rachat anticipé de 2 %. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le prospectus simplifié.

** Il se peut que certaines sociétés de fonds communs de placement facturent des frais additionnels, comme des frais de rachat anticipé, des frais initiaux d'ouverture de compte ou des frais d'acquisition reportés au rachat de fonds avec frais de rachat.

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE (FNB)

Les opérations sur FNB ne sont pas assorties de commissions.

ACTIONS

Aucune commission n'est facturée à la vente d'actions détenues dans un compte MD Plus (les achats sont interdits). Les actions seront exclues du calcul des frais.

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTIS (CPG)

En ce qui concerne l'achat ou la vente de CPG, les commissions (le cas échéant) sont incluses dans le prix indiqué et ces opérations ne sont pas assorties de frais de gestion ou d'administration.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET COMMISSIONS DE SUIVI

Toutes les mesures seront prises pour acheter uniquement des fonds de séries à honoraires ou pour transférer l'actif des fonds communs de placement vers une série à honoraires dans le compte MD Plus. Les fonds de séries à honoraires ne sont généralement pas assortis de commissions de suivi, sauf s'il s'agit du

Fonds de revenu stable MD. Dans les cas où il est permis d'inclure dans le compte MD Plus des produits avec commissions de suivi ou autre forme de commissions intégrées, ces produits sont exclus du calcul des frais de gestion et d'administration. Le Fonds de revenu stable MD est lui aussi exclu de ce calcul. Les commissions de suivi sont versées à Gestion MD limitée à titre de rémunération pour la prestation de conseils.

TITRES À REVENU FIXE

Valeur nominale des obligations	Commission
0 \$ - 49 999 \$	0 \$
50 000 \$ et plus	0 \$

AUTRES FRAIS

Service	Frais
Inscription annuelle	0 \$
Transfert intégral ou partiel du solde de comptes enregistrés	135 \$
Transfert intégral ou partiel du solde de comptes non enregistrés	135 \$
Don de bienfaisance	0 \$
Remplacement de certificats perdus	50 \$
Enregistrement de valeurs mobilières	35 \$
Enregistrement de valeurs mobilières (service accéléré)	200 \$
Virement télégraphique*	80 \$ à 130 \$

* Le tarif des virements télégraphiques de 10 000 \$ ou moins est de 80 \$. Le tarif des virements télégraphiques de 10 000,01 \$ à 50 000 \$ est de 100 \$. Le tarif des virements télégraphiques de 50 000,01 \$ ou plus est de 130 \$. Les virements télégraphiques peuvent aussi être assujettis à des frais de service à votre banque.

Remarque : Tous les frais sont assujettis à la TPS, à la TVH et aux taxes provinciales, le cas échéant.

Les frais et autres honoraires peuvent changer à tout moment moyennant un préavis de 60 jours.

MD Plus^{MC} est une marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse utilisée sous licence.

Le Fonds de revenu stable MD n'est pas un fonds commun de placement. Il constitue une police de rente collective à fonds distinct émise par la Société d'assurance vie MD. Les principaux renseignements sur ce produit, y compris les restrictions ou rajustements potentiels sur les rachats, se trouvent dans le contrat de rente collective du Fonds de revenu stable MD, que vous pouvez obtenir en composant le 1 800 267-2332 ou en consultant le site md.ca. Il importe de lire attentivement le document avant de procéder à l'achat. Tous les employés de MD qui proposent aux clients des produits ou des services en matière d'assurance détiennent un permis d'assureur vie.